



# SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Bureau National - 55, rue de Lyon - 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 - ☎ 01 44 67 84 20 - ✉ secretariat@scsi-pn.fr - 🌐 www.scsi-pn.fr

Paris, le 25 novembre 2014

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

*"Plus de son, plus d'image..."*

C'est avec stupéfaction et colère que les policiers ont appris ce jour l'impossibilité de mettre en place ou de prolonger toute écoute téléphonique judiciaire, en raison d'un différend entre le ministère de la Justice et les sociétés prestataires.

Quelles que soient les origines juridiques et les motivations commerciales de ce conflit, le SCSI dénonce qu'une fois encore c'est la mission de police judiciaire qui est prise en otage, que c'est la manifestation de la vérité qui recule, que les criminels en tirent profit tandis que les victimes sont pénalisées.

Le SCSI en appelle aux autorités de l'État pour rétablir au plus vite la continuité des moyens nécessaires aux enquêtes judiciaires. Ayant déjà alerté le ministère de l'Intérieur au mois d'octobre, il a renouvelé aujourd'hui auprès du cabinet du ministre l'urgence d'un déblocage de cette crise qui constitue une atteinte grave et inédite à la mission de l'État.

Enfin, le SCSI dénonce la schizophrénie permanente imposée aux policiers de qui on exige un investissement et une disponibilité de tous les instants, un sens irréfutable du service public, une déontologie sans failles et des résultats toujours améliorés au nom du droit à la sécurité et à la justice, tandis qu'à l'inverse ils sont plongés dans des conditions de travail toujours plus difficiles et dégradées, avec des moyens insuffisants, aujourd'hui paralysés par un différend d'ordre purement commercial !

Le bureau national SCSI

*Contact presse :*

*Michel-Antoine Thiers - 06.33.54.06.81*

*Sabrina Rigollé - 06.88.42.29.24*